



### Régie du SDDEA

*Cité administrative des Vassaulles  
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX*

**Date de convocation :**

04 11 2022

**Date d'affichage :**

04 11 2022

**Nombre de membres :** 33

**Nombre de membres en  
exercice :** 33

**Nombre de membres qui  
assistent à la séance :** 18

**Ayant pris part au vote :**  
23 dont 5 procurations

**Résultat du vote :**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Avis du Bureau Syndical :**

Favorable : 3

Défavorable : 0

Abstention : 0

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 10 11 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle multi-activités des Vassaulles, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

**Sont présents :**

Mmes et MM. JUILLET, VIART, AUBRY, BAILLY-BAZIN, BRET, DRAGON, FIGIEL, GAUDY, GERMAIN, GROSJEAN, HILTZER, JACQUARD, LE CORRE, MAILLET, MANDELLI, MASURE, POILVE, ZAJAC.

**Sont excusés et donnent procuration :**

M. DUQUESNOY donne procuration à M. DRAGON  
Mme FINELLO donne procuration à M. AUBRY  
M. LAMY donne procuration à M. JUILLET  
M. PACKO donne procuration à M. DRAGON  
Mme THOMAS donne procuration à M. MANDELLI

**Sont Absents :**

Mme et MM. HOMEHR, BOISSEAU, BOULARD, GUNDALL, JAY, LANTHIEZ, LEIX, LEROY, MAILLAT, PELOIS.

**Assiste également à la réunion :**

M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

**Secrétaire de séance :**

Mme ZAJAC a été élue secrétaire de séance.

**Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil d'Administration y compris procurations :**

MM. BOYER, BRIQUET, VIART.

**OBJET DE LA  
DELIBERATION**

Débat d'orientations budgétaires du Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la Régie du SDDEA

**Pièce-jointe :** Rapport d'orientations budgétaires – exercice 2023

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022\_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales.

### **LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur, la Régie du SDDEA doit organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif 2022. Le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires envisagées

portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération sera transmis au représentant de l'Etat.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE** que le Débat d'orientation budgétaire 2023 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le Budget Principal de la Régie du SDDEA ;
- **DE DEMANDER** au Directeur Général de la Régie du SDDEA de préparer le Budget primitif 2023 du Budget principal de la Régie du SDDEA selon les orientations ainsi définies ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.<sup>i</sup>

**Pour extrait conforme,  
Le Président,**



Nicolas JUILLET

NICOLAS JUILLET  
2022.12.08 07:42:23 +0100  
Ref:20221201\_144205\_1-3-S  
Signature numérique  
le Président

**Nicolas JUILLET**

---

<sup>i</sup> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## BP 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA REGIE

Ce rapport s'inscrit dans une démarche en 3 temps :

- La fixation des grandes orientations budgétaires en Conseil d'Administration
- La présentation détaillée en Commission des Finances des éléments budgétaires s'inscrivant dans les orientations votées
- Le vote du Budget Principal de la Régie proprement dit

Elle porte sur le budget principal de la régie pour l'exercice 2023.

### 1. CONJONCTURE

La prospective macro-économique, notamment d'inflation, est un exercice particulièrement délicat dans le contexte actuel. Selon les dernières projections de la Banque de France (septembre), celles-ci se dérouleraient en 3 étapes : une bonne résilience de la France en 2022, une forte dégradation en 2023 et un rétablissement de l'activité à partir de 2024.

#### POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2019	2020	2021	2022	2023 <sup>a)</sup>	2024
PIB réel	1,9	- 7,9	6,8	2,6	{ 0,8 ; - 0,5 }	1,8
IPCH <sup>b)</sup>	1,3	0,5	2,1	5,8	{ 4,2 ; 6,9 }	2,7

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel.

a) Les fourchettes de prévisions pour 2023 (et les prévisions pour 2024) ont été établies autour d'un scénario de référence avec des hausses du PIB réel de 0,5 % et de l'IPCH de 4,7 %.

b) À la différence de celles du gouvernement ou de l'Insee qui portent sur l'indice des prix à la consommation (IPC), nos prévisions d'inflation portent sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En août 2022, selon l'Insee, la hausse sur un an de l'IPCH s'établit à 6,6 %, à comparer à 5,9 % pour l'IPC. L'écart d'évolution entre les deux indices devrait toutefois se réduire à terme si les prix de l'énergie (davantage pondérés dans l'IPCH) se replient.

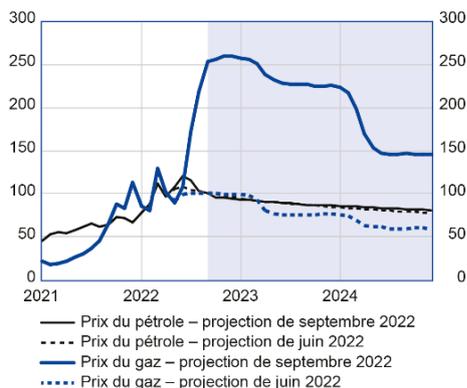
Sources : Insee pour 2019, 2020 et 2021 (comptes nationaux trimestriels du 31 août 2022), projections Banque de France sur fond bleuté.

Si l'impact de la sortie de la crise sanitaire s'estompe désormais à partir de 2023, les incertitudes sur cet exercice sont très fortes et largement liées à la crise en Ukraine. Celle-ci engendre des risques de rationnements (gaz, électricité) et de fortes hausses des prix de l'énergie. Cela conduit à envisager une large fourchette de scénario pour 2023 : un scénario bas (PIB à +0.8% et inflation à +4.2%) et un scénario haut (-0.5% pour le PIB et +6.9% pour l'inflation). Ces 2 scénarios sont construits autour d'un scénario central.



### Graphique 1 : Trajectoire de référence attendue des prix du pétrole et du gaz : comparaison des prévisions de septembre et juin 2022

(en euros par baril pour le pétrole, en euros par MWh pour le gaz)



Source : Eurosystem, projections Eurosystem sur fond bleuté.

Dans le scénario central, en 2023, l'inflation d'ensemble se situerait à 4,7 % et le PIB à +0.5% en moyenne sur l'année. En effet, du fait de diminution progressive du bouclier tarifaire, l'inflation de la composante énergétique repartirait à la hausse. La hausse des prix des biens ne se normaliserait que progressivement et demeurerait élevée en 2023, traduisant une persistance liée à la diffusion des hausses de coûts, avec en particulier des prix de gaz et d'électricité élevés anticipés par les marchés à terme. La hausse des prix serait entretenue par la nette progression des salaires, mais serait contenue par l'effet du plafonnement de l'indice de référence des loyers (IRL) à 3,5 % entre juillet 2022 et juin 2023.

Le scénario le plus défavorable pour 2023, qui prévoit l'inflation à 6.9%, s'explique par 3 grandes incertitudes :

- ✓ Une hausse additionnelle des prix du gaz naturel (associée à des limitations de fourniture, sous l'effet de moindres possibilités de substitution). Compte tenu de son ampleur, cette hausse supplémentaire ne pourrait pas être compensée par le bouclier tarifaire ;
- ✓ Un risque que des réacteurs nucléaires, actuellement à l'arrêt en raison de problèmes de corrosion, ne soient pas remis en service, ce qui limiterait la production d'électricité au premier trimestre 2023 en France et pourrait entraîner des difficultés d'approvisionnement en cas d'hiver rigoureux ;
- ✓ Une incertitude accrue engendrée par ces chocs, qui pèserait sur les comportements de consommation et d'investissement des ménages et des entreprises.

Néanmoins, le pic des difficultés devrait être atteint en 2023 et nous devrions assister à une normalisation progressive des prix des biens et des services à compter de 2024. C'est ce qui explique un retour progressif de l'inflation vers les 2% à compter de 2024 ainsi que le rétablissement de l'activité économique.

Nous proposons de retenir une inflation moyenne des prix des biens et services de 4.2 % pour 2023, soit l'hypothèse la plus favorable des projections macro-économiques de la Banque de France. Pour rappel, l'inflation 2022 est estimée à 5.8%. En revanche, compte tenu d'une croissance qui reste positive, aucun ajustement à la baisse des volumes d'eau vendus ne serait retenu.



## 2. STRATEGIE 2100

La Stratégie 2100 s'articule autour de 3 axes pour la Régie :

- Les schémas directeurs d'alimentation en eau potable

L'élaboration de ces schémas consiste en un véritable état des lieux de la ressource en eau via la collecte de données auprès des acteurs sur le terrain, le diagnostic des systèmes existants, essais sur les captages, recherche de nouvelles ressources... Cela représente 10 schémas pour couvrir l'intégralité du périmètre du SDDEA.

Le schéma du Nord-Ouest Aubeois a été livré. Celui de Mogne, Seine et Barse est en cours. Le marché des 8 autres schémas a été attribué pour un début des actions dès 2022. Ces opérations sont équilibrées en recette et en dépense sur le budget principal de la Régie.

- L'étude de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau souterraine et ses usages

L'objectif est ici de disposer d'un modèle prospectif dynamique pour anticiper les pressions futures sur la ressource en eau. Un tel outil permettra d'identifier et de pérenniser les ressources stratégiques en eau ainsi que sécuriser les investissements sur le territoire.

Ce modèle élaboré en partenariat avec le BRGM et constitue un des appuis essentiels à l'élaboration des schémas directeurs. L'étude va se poursuivre en 2023. Sur 6 ans, ces opérations sont équilibrées en recette et en dépense sur le budget principal de la Régie.

- L'animation territorialisée

Il s'agit de territorialiser, rationaliser et mutualiser les programmes d'actions afin de reconquérir la qualité des eaux là où elle est dégradée, soit la moitié des captages aubeois (classification SDAGE), et préserver la qualité des eaux là où elle est bonne.

Dans le même, ce dispositif permettra de mieux prendre en compte les autres enjeux des territoires et donc d'améliorer la cohésion territoriale autour de ces enjeux.

Cette démarche s'étale sur plusieurs années compte tenu :

- Du budget que cela représente : 21 M€ pour les schémas, 4 M€ pour l'étude d'impact du changement climatique. Nous bénéficions néanmoins de subventions à hauteur d'environ 70% de l'AESN et du Conseil Général de l'Aube auxquels s'ajoute une participation au financement de l'étude par le BRGM d'environ 700 K€.
- D'une démarche très innovante devant être construite intégralement par nos équipes dans un contexte de forte croissance de la Régie.

Outre les dépenses précédemment citées, le bon déroulement de cette démarche suppose le recrutement de personnel supplémentaire, soit pour une durée limitée (ex : audit des équipements de la Régie), soit de façon plus pérenne (animation territorialisée).



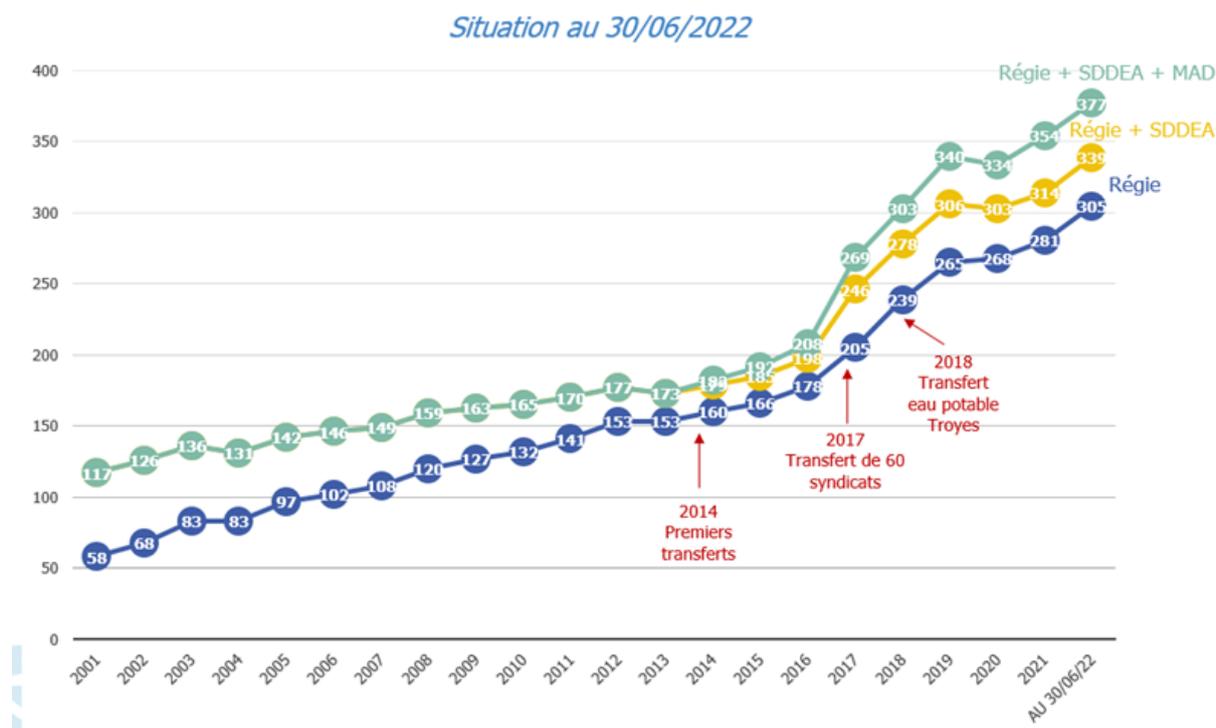
Nous vous proposons de poursuivre la démarche commencée de la Stratégie 2100, tant du point de vue des recrutements et dépenses liées aux études que des recettes afférentes, selon les modalités déjà délibérées en Conseil d'Administration.

### 3. STRUCTURATION DE L'ORGANISME

A la suite du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale applicable en 2014, et de son actualisation après à la loi NOTRE, la Régie connaît une très forte croissance de son nombre d'abonné sur 3 compétences :

- L'eau potable
- L'assainissement collectif
- L'assainissement non collectif

La Régie a connu une très forte évolution du niveau d'activité, qui s'est traduite par une augmentation des effectifs, forte également même si elle n'atteint pas les mêmes proportions.



En termes d'effectifs équivalents temps plein, la projection au 31/12/2022, hors recrutements à intervenir, s'établit à 298,26 ETP pour la régie, détachés compris, répartis selon le tableau suivant :



Direction	ETP
Direction Générale	4,33
DGA Coordination et Affaires Juridiques	27,57
DGA Méthodes, Finances et Usagers	35,93
DGA Territoires, Expertise et Moyens	181,72
DGA Gestion des Milieux, Prévention et Patrimoine	27,75
Direction des Ressources Humaines	6,34
Direction des Systèmes d'Information	14,62
<b>Total général</b>	<b>298,26</b>

Afin de faire face aux besoins, une augmentation des effectifs est nécessaire afin :

- De mener à bien les plans de travaux et l'ensemble des activités opérationnelles, notamment à destination des COPE, ce qui se traduit notamment par une part importante de recrutements techniques (agents techniques, techniciens, électromécaniciens, ingénieurs...);
- D'appuyer pour une durée limitée les projets majeurs (stratégie 2100 notamment);
- D'achever la structuration de l'organisme, avec notamment le recrutement d'un Directeur des Ressources Humaines ou la réorganisation de certains services (achats, comptabilité);
- De procéder aux recrutements prévus sur les exercices précédents, mais n'ayant pu être réalisés, et de remplacer les départs.

Cette évolution s'accompagne de l'acquisition des outils requis pour la bonne réalisation des missions confiées (véhicules, informatique...). Elle suppose également :

- L'adaptation des locaux, notamment le siège social avec le projet d'un nouveau siège à La Chapelle St Luc;
- L'acquisition ou le développement de logiciels, la réalisation d'études ou de missions de consultants pour poursuivre la structuration de la Régie et faire évoluer la qualité de service (réorganisation de services, télérelève, processus achat...).

A ces projets s'ajoute l'acquisition de matériels technique pour améliorer la qualité et/ou le coût d'intervention de nos équipes, notamment en substitution de matériels loués.

Nous vous proposons de poursuivre la structuration de la Régie en procédant aux recrutements, à l'acquisition des équipements et à l'aménagement des locaux requis.

#### **4. EQUILIBRES FINANCIERS**

Nous vous proposons de construire le budget 2023 de la Régie sous le double objectif :

- D'assurer l'équilibre des comptes de la Régie sans bénéfices ni pertes substantielles
- D'assurer une évolution maîtrisée des tarifs affectés aux COPE

Certaines dépenses à caractère ponctuel pourront être financées par les excédents sur exercices antérieurs.



Les recettes s'inscriront dans la continuité des dispositions votées en Conseil d'Administration jusqu'à aujourd'hui. L'ensemble des financements (obtenus et prévisionnels, subvention et emprunts) seront inclus dans le BP 2023.

Il est à noter que les excédents du budget principal de la Régie au 31/12/2021 sont de 3,18 M€ (dont 3,23 M€ pour le fonctionnement et – 209 k€ pour l'investissement). La dette à ce jour s'élève à 1 M€ (réalisée en 2021) et a financée l'acquisition du terrain pour le nouveau siège à La Chapelle St Luc et les bâtiments modulaires aux Vassaules.

Au vu du faible niveau d'endettement, et d'un excédent qui, pour ne pas être inquiétant, reste néanmoins limité (348 K€ en fonctionnement pour 2021), nous proposons de recourir à l'emprunt, si nécessaire, pour rester à un excédent global minimum de 2 M€. Les emprunts contractés financeraient les travaux immobiliers et l'acquisition de gros équipements.